

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de JOEUF

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	19	19 + 6 pouvoirs

Date de convocation
8 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en mairie - salle du conseil municipal, sous la présidence d'**André CORZANI**, Maire.

Présents : BAGGIO Lydie, BERG Françoise, BERGÉ Emmanuel, CARRARO Jacky, CELLINI - GAYSSOT Anaïs, CORZANI André, CROCENZO Mario, FOURIE Marc, FRANGIAMORE Pascale, IERARDI Valérie, KEFF Gérard, KOZLOWSKI Édouard, LINTZ Gérard, LUCCHESI-PALLI Sylvie, METZINGER René, OREILLARD Nadine, PATERI Désirée, SPINDLER Emile, WOLFF Isabelle.

Absents : BERNARD Nicolas, RADJEF Saliha, THIEBAULT Pierre André, VIGO Lucien

Représentés : BALAIAN Sonia pouvoir donné à FOURIE Marc, GERARD Lionel pouvoir donné à BERGÉ Emmanuel, GOTTINI Jean-Jacques pouvoir donné à KEFF Gérard, MILIADO Stéphane pouvoir donné à FRANGIAMORE Pascale, RICHTER Danièle pouvoir donné à IERARDI Valérie, SPATARO Anne-Marie pouvoir donné à LUCCHESI-PALLI Sylvie.

Madame FRANGIAMORE Pascale a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Motion de soutien aux salarié.e.s de la SOVAB (P.J.)
N° de délibération : 20250414_32

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	6	25	0	0	0

Motion apportant soutien aux salarié.e.s de la SOVAB

Considérant que la SOVAB a récemment annoncé la suppression de plus de 700 postes d'intérimaires, menaçant ainsi l'emploi et la stabilité économique de nombreux travailleurs et de leurs familles,

Considérant que cette décision intervient alors que le groupe Renault affiche une bonne santé économique et financière, rendant ces suppressions d'emplois d'autant plus incompréhensibles et injustifiées,

Considérant que les salarié.e.s avaient alerté la direction sur les risques d'un rythme de production effréné en 2024, qui a conduit à une accumulation de stocks excédentaires,

Considérant que cette décision ne repose pas sur une réelle nécessité économique, mais sur une logique purement financière au détriment des salarié.e.s,

Considérant que la suppression de ces postes aura des conséquences dramatiques sur les conditions de vie des intérimaires concernés et sur l'ensemble du tissu économique local,

Considérant que l'Etat est actionnaire à 15% des parts du groupe,

Le Conseil municipal exprime son soutien total aux salarié.e.s de la SOVAB et à leurs familles,

Le Conseil municipal rappelle que les entreprises ayant bénéficié d'investissements publics ont une responsabilité sociale envers les territoires et les travailleurs qui ont contribué à leur réussite,

Le Conseil municipal appelle l'Etat à prendre ses responsabilités envers le groupe et ses salarié.e.s,

Le Conseil municipal demande à la direction de la SOVAB de lui communiquer une clarification de sa stratégie rapidement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la motion présentée.



André CORZANI

Andre CORZANI
2025.04.18 10:40:55 +0200
Ref:8593691-12904460-1-D
Signature numérique
le Maire